

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ  
du 23 mars 2026  
Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges  
N° 27933

**Le Président de Limoges Métropole**  
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.126-11, R.126-12 et R.126-18  
Vu la délibération en date du 26 juin 2024 approuvant le Plan local d'urbanisme de Limoges,  
Vu notamment les documents et les plans annexes, à savoir :  
- L'arrêté DL 09610-P n°1926-03 du 23 février 2023 abrogeant l'arrêté préfectoral DCL3 n°1922-20 du 28 janvier 2023 prescrivant à la société SCAP l'incorporation des opérations de mise en sécurité et de surélévation des aires de stationnement des véhicules des Maires de Limoges et de l'arrêté préfectoral DCL3 n°1927-10 du 23 août 2023  
**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes au dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges.

**ARRÊTÉ**  
**ARTICLE 1.** Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.  
A cet effet, ont été reproduits dans les annexes du dossier, la décision suscrite :  
- L'arrêté DL 09610-P n°1926-03 du 23 février 2023 abrogeant l'arrêté préfectoral DCL3 n°1922-20 du 28 janvier 2023 prescrivant à la société SCAP l'incorporation des opérations de mise en sécurité et de surélévation des aires de stationnement des véhicules des Maires de Limoges et son arrêté modificatif DL 09610-P n°1927-10 du 23 août 2023  
**ARTICLE 2.** La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.  
**ARTICLE 3.** Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 20/03/2026




Publié le vendredi 20 mars 2026

Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
N° de l'arrêté : 27933-2026-03  
N° de l'avis : 27933-2026-03

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 20 Mars 2026

 **27933\_01.pdf**  
(.pdf, 4,3 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**